

FICHE B	ENCOURAGER L'ÉLABORATION DE DOCUMENT D'URBANISME
ENJEUX	Lorsque des délibérations du conseil municipal sont prises de manière répétée pour accorder des projets de constructions hors parties actuellement urbanisées (P.A.U.), il est souhaitable de mettre en place un document de planification (PLU ou carte communale), d'autant plus dans des communes sous tension qui ne se sont pas encore engagées dans une démarche de planification.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les communes sous pression (bourgs centres, communes sur lesquelles la construction de logements ou la population croissent rapidement, ou formant un vide au sein d'autres communes dotées d'un document d'urbanisme) ➤ Identifier les communes qui se développent hors PAU (si ce ne sont pas les mêmes) ➤ Sensibiliser et inciter ces communes à la mise en place d'un document d'urbanisme, de préférence dans une démarche intercommunale
QUI FAIT QUOI ?	La DDT incitera les communes concernées à s'engager dans une démarche de planification, en lien avec les services de la Préfecture.
INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de contact avec des communes ✓ Évolution du nombre de communes dotées d'un document d'urbanisme opposable